

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

| | |
|---|---|
| <p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p> | <p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 3 août 2023 Par suite d'une convocation en date du 27 juillet 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 3 août 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p> |
| <p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 8 Votants : 12 Délibération n°D_2023_08_03_06</p> | <p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : Mme Pierrette Baton Marechal à Mme Anne-Marie Cecon, Mme Carole Chen à M. Christophe Piazzoni, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé, Mme Josiane Masson à M. Louis Buda Absent excusé : / Absent : M. Jean-Philippe Gecchele</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Anne-Marie Cecon est désignée pour remplir cette fonction.</p> |

Objet : Convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques – Route de Frangy

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention particulière n°158101 du 19 juillet 2023 relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques sur la route de Frangy transmise par Orange. La convention concerne la dissimulation d'une artère d'Orange.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

* **APPROUVE** le devis n°158101 du 18 juillet 2023 présenté par Orange, à savoir :

| | Montant du par la collectivité à Orange | Montant pris en charge par Orange |
|--|---|-----------------------------------|
| Génie civil | | |
| - fourniture de l'esquisse, réception, mise à jour de la documentation des installations | | 496.00 € |
| - matériel : tuyaux, chambres complètes, coffrets | | 2 071.87 € |
| Equipements de communications électroniques | | |
| - étude, ingénierie, réception, mise à jour de la documentation | 95.65 € | 435.75 € |
| - dépose de l'aérien, pose en souterrain | 356.78 € | 1 625.32 € |
| - matériel de câblage | 127.88 € | 582.61 € |
| Total | 580.31 € | 5 211.55 € |
| Montant dû par la collectivité à Orange : 580.31 € | | |
| Montant dû par Orange à la collectivité (matériel génie civil) : 2 071.87 € | | |

* **APPROUVE** l'établissement d'un titre de recettes à l'encontre d'Orange correspondant au solde financier soit 1 491.56 €,

* **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Orange et toutes pièces nécessaires au dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.



| | |
|--|---|
| <p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 7 août 2023</p> <p>De sa publication : 7 août 2023</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 7 août 2023</p> | <p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 3 août 2023</p> <p>Le Maire,  Le secrétaire de séance, </p> <p>Georges CANICATTI Anne-Marie CECCON</p> |
|--|---|

